

RÃ©vision Ã la hausse du budget 2008 du Burundi

PANA, 01/08/2008 Bujumbura, Burundi - Les ressources du budget gÃ©nÃ©ral rÃ©visÃ© de l'Etat du Burundi pour l'exercice 2008, estimÃ©es Ã environ 484 millions de dollars US dans la loi de Finances initiale, ont Ã©tÃ© portÃ©es Ã prÃ>s de 553 millions de dollars dans un projet rÃ©visÃ©, soit un accroissement de 14,21%, a-t-on appris de source proche de la Cour des comptes Ã Bujumbura. Les produits fiscaux et non fiscaux reprÃ©sentent prÃ>s de 46% de l'ensemble des ressources totales du projet de budget rÃ©visÃ©, tandis que les dons extÃ©rieurs totalisent 54%, indique un rapport de la Cour des comptes sur le budget gÃ©nÃ©ral rÃ©visÃ© de l'Etat, exercice 2008, destinÃ© au Parlement burundais.

Dans ses missions, la Cour des comptes du Burundi signale Ã l'AssemblÃ©e nationale tout engagement, ordonnancement ou paiement des dÃ©penses fait au-delÃ ou en dehors des crÃ©dits prÃ©vus aux budgets. Elle transmet, en outre, Ã l'AssemblÃ©e nationale, prÃ©alablement au vote, ses commentaires Ã propos de tous les projets de budgets soumis au suffrage parlementaire. Dans le projet de budget gÃ©nÃ©ral rÃ©visÃ© de l'Etat, Ã©dition 2008, le nouveau rapport de la Cour des comptes commente plus abondamment la "part du lion" rÃ©servÃ©e aux services de la prÃ©sidence de la RÃ©publique. Les subsides destinÃ©s au poste "prÃ©sidence de la RÃ©publique" comprennent les crÃ©dits au Cabinet civil du prÃ©sident, au SecrÃ©tariat gÃ©nÃ©ral du gouvernement, Ã la Brigade spÃ©ciale de protection des institutions, au service national de renseignement, au Cabinet chargÃ© des questions de Police, au Cabinet militaire, Ã l'UnitÃ© d'appui Ã la protection des institutions, au Conseil Ã©conomique et social et au Conseil national de la communication. L'ensemble des crÃ©dits revenant Ã la prÃ©sidence de la RÃ©publique dans ce projet de loi de Finances rÃ©visÃ©e, s'Ã©lÃ©ve, en tout, Ã 13.455.207.195 Francs burundais, contre 9.321.450.571 Francs burundais dans la loi de Finances initiale, soit une augmentation d'un peu plus de 4 milliards de Francs burundais, fait savoir la cour. Cette augmentation dÃ©coulerait principalement de la crÃ©ation rÃ©cente de deux nouvelles lignes budgÃ©taires directement rattachÃ©es au Cabinet du prÃ©sident de la RÃ©publique Ã savoir celle dÃ©nommÃ©e "Appui Ã la population pour le dÃ©veloppement" et au "Fonctionnement de la Commission VÃ©ritÃ© et RÃ©conciliation" pour un montant global d'un peu plus de 2,5 milliards de Francs burundais. S'agissant de l'"Appui Ã la population pour le dÃ©veloppement" qui absorbera, Ã lui seul, deux milliards, la cour estime que cet argent ne devrait pas Ãªtre gÃ©rÃ© directement par la prÃ©sidence la RÃ©publique, mais plutÃ´t par les services techniques ministÃ©riels compÃ©tents. "La prÃ©sidence de la RÃ©publique ne devrait pas gÃ©rer directement des questions techniques, elle devrait plutÃ´t se rÃ©server le rÃ´le d'arbitrage, de contrÃ´le et de suivi", selon la cour qui trouve, par ailleurs, "dÃ©mesurÃ©" l'accroissement de 90% du budget destinÃ© aux missions officielles du chef de l'Etat Ã l'Ã©tranger. "Cela tÃ©moigne, soit d'une mauvaise prÃ©vision, soit d'une mauvaise gestion", conclut le rapport de la Cour des comptes.